

Le milieu de la culture muscle sa formation administrative

Le MAS en management culturel remplace le DAS en gestion culturelle pour répondre à la complexification du monde de la scène et du spectacle.

Il y a vingt-deux ans, devant la nécessité de professionnaliser le milieu de la scène et des spectacles, artos (Association romande technique organisation spectacle) lançait la première formation destinée à celles et ceux qui souhaitaient naviguer dans le monde culturel avec un bagage administratif en plus. Ce Diplôme of Advanced Studies (DAS) en gestion culturelle - délivré conjointement par les Universités de Genève (Faculté des lettres) et de Lausanne (HEC) - est devenu la référence en matière de direction de projets, voire d'établissements culturels, au point qu'il est désormais nécessaire et exigé lors d'entretiens d'embauche.

On peut se demander dès lors pourquoi modifier une formation qui fonctionne à la satisfaction de toutes et tous? «En vingt ans, la sphère culturelle a beaucoup évolué, explique Frédéric Elsig, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève, codirecteur du DAS en gestion culturelle et du nouveau MAS. Les acteurs et actrices se confrontent à de nouveaux défis comme la durabilité, les enjeux économiques, la numérisation, ou encore la nécessité d'intégrer de nouveaux publics. Face à ces constats, il s'agit pour nous de consolider et de développer la formation en proposant un programme approfondi. En passant à 60 crédits ECTS, le MAS en management culturel permet d'intégrer ces nouvelles questions transversales, tout en engageant une réflexion critique sur les changements en cours.»

Du DAS au MAS

A celles et ceux qui s'étonnent de voir se transformer le DAS en gestion culturelle (certains se verront diplômés pour le DAS l'année même du lancement du MAS (Master of Advanced Studies), Frédéric Elsig répond: «Le DAS permettait d'acquérir des outils de gestion et une meilleure connaissance des enjeux, des mécanismes de la culture. Il devait avant tout permettre de construire et défendre un projet culturel. Le MAS va plus loin, en s'adressant à des personnes qui souhaitent diriger des structures, prendre des fonctions à



La sphère culturelle a beaucoup évolué en vingt ans. La numérisation, les enjeux économiques et la durabilité imposent de développer et d'approfondir les programmes de formation. DR

En pratique

Date et lieu: Dès septembre 2023, Innovation Park sur le Campus UNIL-EPFL à Lausanne.

Délai d'inscription: 28 février 2023.

Public concerné: Personnes actives dans des institutions, des associations dans le domaine culturel ou artistique, administrations publiques ou organisations privées (collectivités publiques, fondations, etc.), industries créatives ou secteurs connexes (marketing, sponsoring, etc.).

Coût et crédits ECTS: 18'200 francs et 60 crédits ECTS pour le MAS complet; 5500 et 15 ECTS par CAS.

Infos et inscription: www.formation-continue-unil-epfl.ch/formation/management-culturel-mas/

Contact: management-culturel@unil.ch

«Le MAS s'adresse à des personnes qui souhaitent diriger des structures, prendre des fonctions à responsabilités ou à celles déjà aux manettes d'institutions qui cherchent à se perfectionner.»



Frédéric Elsig
Professeur à l'UNIGE, codirecteur du nouveau MAS

responsabilités ou à celles déjà aux manettes d'institutions culturelles qui cherchent à se perfectionner.»

Frédéric Elsig ajoute: «Cette formation continue, désormais plus modulaire, est subdivisée en trois CAS (Certificate of Advanced Studies): politiques et pratiques culturelles; gestion d'organisations culturelles; innovation et changement dans le domaine culturel. Un module d'intégration final, constitué de cours, d'ateliers et d'un accompagnement personnalisé, conduit au mémoire de fin d'études. Quant aux titulaires du DAS en gestion culturelle qui souhaiteraient approfondir leurs connaissances et obtenir le titre MAS, une passerelle spéciale de 30 crédits ECTS est proposée.»

C'est ainsi que les détenteurs et détentrices du DAS peuvent embarquer en cours de formation et s'épargner les deux premiers CAS pour lesquels ils obtiendraient les équivalences. «Le troisième CAS est le plus innovant, il touche à toutes ces transitions - écologie, inclusion et numérique - qui n'étaient pas abordées ou très peu dans le DAS», ajoute-t-il en conclusion.

Patrizia Rodio